

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

Société Dauphiné Isolation Environnement

Conformément au code de l'environnement et à l'arrêté préfectoral n° 2372 du 16 juillet 2019, il sera procédé, **du 3 août 2019 au 3 septembre 2019**, à une consultation du public portant sur la demande présentée par la société Dauphiné Isolation Environnement qui a déposé un dossier de demande d'enregistrement pour le projet d'une installation de démantèlement et de désamiantage de véhicules terrestres ferroviaires hors d'usage sur le territoire de la commune de **CHALINDREY**.

Le public pourra prendre connaissance du dossier en mairie de CHALINDREY suivant les horaires d'ouverture au public :

- **le lundi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00**
- **le mardi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00**
- **le mercredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00**
- **le jeudi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00**
- **le vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00**

Au cours de ces ouvertures au public, les observations pourront être consignées sur le registre ouvert à cet effet ou être annexées à ce dernier, si elles sont remises par écrit. Elles pourront également être adressées par courrier à la Préfecture de la Haute-Marne – Bureau de l'Environnement, des ICPE et des Enquêtes Publiques – 89, rue Victoire de la Marne **BP 42011 52011 CHAUMONT CEDEX**– 52011 CHAUMONT ou par courrier électronique à l'adresse suivante : pref-icpe@haute-marne.gouv.fr.

Le dossier de demande d'enregistrement et l'avis de consultation au public sont consultables sur le site internet de la préfecture à l'adresse suivante :

<http://www.haute-marne.gouv.fr/Politiques-publiques/Risques-naturels-et-technologiques/Installations-classees-pour-la-protection-de-l-environnement/Autorisations-et-enregistrements/>

L'autorité compétente pour statuer sur la demande d'enregistrement est la Préfète de la Haute-Marne et la décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est un enregistrement assorti de prescriptions ou une instruction de la demande selon la procédure d'autorisation assujettie à étude d'impact, étude de dangers et enquête publique ou un refus.